



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 septembre 2023

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse
Audrey Boisjoly, conseillère
Émilie Boisvert, conseillère
Michelle Joly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
- MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant
Daniel Arbour, conseiller
Pierre Charbonneau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Karl Lacouvé, conseiller
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez
Raymond Rougeau, conseiller
Gilles Sénécal, représentant de Saint-Michel-des-Saints

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ABSENTS

- Mme Sophie Galameau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
M. Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Marjolaine Beaudry, directrice générale adjointe et directrice du Service des finances
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la mairesse, le maire suppléant prend la présidence et procède à l'ouverture de la séance.

TNO-09-063-2023

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 15 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-09-064-2023

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2023
4. DOSSIERS
 - 4.1. Prévisions budgétaires 2023 révisées - Adoption
 - 4.2. TECQ – Modification des travaux – Décision
 - 4.3. PAFIO – Harmonisation secteur RACETTE - Adoption
 - 4.4. Demande d'aide financière – Fonds Régions et Ruralité, volet 4 – Achat chargeuse-pelleuseuse - Autorisation
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 5.1. Aucune



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 septembre 2023

6. LISTES DES COMPTES À PAYER - ADOPTION
7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
8. LISTE DES DÉBOURSÉS - ADOPTION
9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUN
10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2023

TNO-09-065-2023

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Prévisions budgétaires 2023 révisées - Adoption

TNO-09-066-2023

Considérant que les membres de la Commission administrative ont analysé les prévisions budgétaires du Territoire non organisé (TNO) pour l'année 2023 et qu'ils ont recommandé au Conseil municipal du TNO l'adoption d'un budget équilibré par la résolution CA-11-103-2022;

Considérant que le Conseil municipal du Territoire non organisé a adopté pour l'année 2023 un budget présentant un déficit de l'exercice de 198 212 \$;

Considérant que les organismes municipaux ne peuvent pas prévoir de déficit budgétaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Michèle Joly, appuyée par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2023 révisées avec l'affectation d'un montant de 198 212 \$ provenant du surplus affecté pour équilibrer le budget 2023.

Les prévisions budgétaires 2023 révisées du Territoire non organisé (TNO) sont annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

La mairesse, Mme Isabelle Perreault se joint à la séance et prend la présidence

4.2. TECQ – Modification des travaux - Décision

TNO-09-067-2023

Considérant la résolution TNO-05-041-2022 octroyant à l'entreprise EXP un contrat de finalisation des plans pour les travaux de drainage sur le chemin du Parc;

Considérant la résolution TNO-01-008-2023 octroyant à l'entreprise EXP un contrat de surveillance des travaux de drainage du chemin du Parc;

Considérant qu'après l'analyse des plans et devis au mois de juin 2023, l'équipe du TNO a constaté que le dimensionnement de certains ponceaux sur les plans n'était pas conforme en fonction de la réalité présente sur le terrain;

Considérant que la correction du diamètre des ponceaux était nécessaire;

Considérant que les modifications demandées par la MRC nécessitaient la préparation de directives de changement telles que des modifications à la conception, la révision de l'estimation, la rédaction de directives et de la coordination;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 septembre 2023

Considérant que pour ces directives de changement, des services professionnels supplémentaires totalisant 5 500 \$ en plus des taxes applicables sont nécessaires;

Considérant qu'en raison de l'importance du chantier et des éléments climatiques ayant affectés le déroulement des travaux, l'équipe du TNO a jugé que de l'assistance technique supplémentaire totalisant 2 000 \$ en plus des taxes applicables était requise;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'allouer un budget supplémentaire de 7 500 \$ en plus des taxes applicables à l'entreprise EXP pour la préparation de directives de changement ainsi que pour l'assistance technique/administrative au bureau et en chantier, relatives aux travaux de drainage du chemin du Parc, et d'en autoriser le déboursement à même les surplus non affectés du budget du Territoire non organisé.

4.3. PAFIO – Harmonisation secteur RACETTE - Adoption

TNO-09-068-2023

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur d'intervention RACETTE situé dans le Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie ;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du Territoire non organisé (TNO), laquelle a soulevé les enjeux suivants :

- Période de chasse
- Habitat faunique terrestre
- Paysage
- Accès au territoire
- Quiétude
- Communication
- Transport de bois

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO ;

Considérant que le MRNF a conduit un processus d'harmonisation avec les autres représentants des utilisateurs concernés par ces secteurs d'intervention ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs ;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour recommandation ;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire concernés par les secteurs d'intervention RACETTE.

4.4. Demande d'aide financière – Fonds Régions et Ruralité, volet 4 – Achat chargeuse-pelleteuse - Autorisation

TNO-09-069-2023

Considérant la résolution TNO-06-053-2023 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité dans laquelle le Territoire non organisé s'engage à hauteur de 14 320 \$ dans l'achat conjoint d'une chargeuse-rétrocaveuse;

Considérant que cette demande est une initiative de coopération intermunicipale devant être déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO de modifier la résolution TNO-06-053-2023 en y indiquant que l'organisme demandeur est la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 septembre 2023

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

TNO-09-070-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer à émettre au montant total de 109 736,52 \$ en date du 11 septembre 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7. LISTE DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements 2023, nos 23-000085 à 23-000118, montant total de 947 500,20 \$

8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

TNO-09-071-2023

Il est proposé par Mme Michèle Joly, appuyée par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUN

10. VARIA

10.1. Aucun point

11. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-09-072-2023

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 15 h 06.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse



Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 20 septembre 2023

No de résolution
ou annotation

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 RÉVISÉS TERRITOIRE NON ORGANISÉ	
REVENUS	2023
Taxes	554 840 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	171 103 \$
Compensations terres publiques et imm.	240 646 \$
Services municipaux	60 000 \$
Transferts	116 522 \$
Imposition de droits	20 500 \$
Autres revenus	11 550 \$
TOTAL REVENUS	1 175 161 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	658 509 \$
Évaluation	20 839 \$
Sécurité publique	132 104 \$
Transport	503 288 \$
Environnement (Hygiène du milieu)	180 838 \$
Aménagement, urbanisme et développement	49 993 \$
Loisirs et cultures	19 172 \$
Frais de financement	-
TOTAL DES DÉPENSES	1 564 743 \$
CONCILIATION	
Immobilisations	
Amortissement	(191 370) \$
Financement	
Financement	-
Remboursement de la dette à long terme	-
Remboursement FDR	-
Affectations	
Activités d'investissement	-
Affectations surplus affecté	(198 212) \$
Affectations fonds réservés	-
TOTAL DES AFFECTATIONS	(389 582) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	1 175 161 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 20 septembre 2023**

